

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



PAING PHYO MIN, MYANMAR

ENFERMÉ POUR UN SLAM POÉTIQUE

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes d'atteintes aux droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte les cas de personnes, de groupes ou de communautés à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres. Cette année les cas portés représentent des personnes emprisonnées pour avoir défendu leurs droits et exprimé leurs opinions, des militant-e-s LGBTI pris pour cible en raison de leur identité,

des manifestant-e-s pacifiques qui ont été frappés et tués par balle et des défenseur-e-s de l'environnement qui ont été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'autres atteintes aux droits humains. Ces personnes recevront des messages de solidarité de milliers d'autres personnes des quatre coins du monde. Ces personnes et leur famille savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables résultats. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons :
www.amnesty.org/fr/writeforrights

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays :
www.amnesty.org/fr/countries

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R20.

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant-e-s, en ligne ou hors ligne. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins et au contexte du groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances des sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque les participant-e-s agissent en faveur d'un cas, échangez avec eux/elles afin de déterminer s'ils/elles peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des méthodes d'apprentissage participatives dans le cadre desquelles les participant-e-s

ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges car elle permettra aux participant-e-s :

- **de développer** des savoir-faire et des compétences clés ;
- **de se forger leur propre opinion**, de se poser des questions et d'acquiescer une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- **d'être acteurs** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- **d'avoir suffisamment d'espace** pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Des étudiant-e-s et des enseignant-e-s à Taiwan organisent des événements de rédaction de lettres avec Amnesty International à l'occasion de la campagne *Écrire pour les droits* 2019. ©Amnesty International Taiwan

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International.

Vous le trouverez à l'adresse

www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/.

Sur son **Académie des droits humains**, Amnesty International propose des cours d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits*** : <https://academy.amnesty.org/learn>.

RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2019

VOS MOTS ONT CHANGÉ DES VIES

RÉDUCTION D'UNE PEINE DE PRISON EN IRAN

En 2019, Yasaman Aryani a été condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir distribué des fleurs dans un train alors qu'elle ne portait pas de voile. En février 2020, sa peine a été considérablement réduite, en partie grâce aux plus de 1,2 million de messages envoyés du monde entier pour réclamer sa libération. Nous ne nous arrêterons pas tant qu'elle ne sera pas libre.



« Nous sommes main dans la main autour du monde pour combattre toutes les injustices. »

Crystal Swain, de Grassy Narrows



VICTOIRE SANITAIRE POUR GRASSY NARROWS, CANADA

Depuis des décennies, la communauté autochtone de Grassy Narrows subit les effets d'une intoxication au mercure qui a engendré l'une des pires crises sanitaires de l'histoire du Canada. Les jeunes générations de Grassy Narrows sont les plus affectées, et ce sont elles qui sont en première ligne du combat visant à assurer à leur communauté un avenir sain. Avec plusieurs années de retard, un accord prévoyant 19,5 millions de dollars canadiens pour la construction d'un centre de soins a finalement été signé le 2 avril 2020 : une victoire pour la population de Grassy Narrows.

UNE CONDAMNATION À MORT ANNULÉE AU SOUDAN DU SUD

Magai Matiop Ngong n'avait que 15 ans lorsqu'il a été condamné à mort. Mais grâce au soutien incroyable de personnes comme vous, sa condamnation à mort a été annulée en juillet 2020. Quelque 765 000 actions ont été menées dans le monde, notamment sous la forme de lettres et de tweets qui demandaient que la vie de Magai soit épargnée. Et cela a fonctionné !

« Merci infiniment.
Je n'ai pas de mots.
Vous ne pouvez pas savoir
à quel point mon cœur
est rempli de bonheur. »

Magai Matiop Ngong



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.



Des membres d'Amnesty International Togo prennent part à la campagne Écrire pour les droits 2019. Chaque année, ils mobilisent des personnes dans tout le pays.

© Amnesty International Togo

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

- Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits
- Article 2 Non-discrimination
- Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
- Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage
- Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.

- Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous
- Article 7 Égalité devant la loi
- Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués
- Article 9 Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires
- Article 10 Droit à un procès équitable
- Article 11 Présomption d'innocence
- Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

- Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
- Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
- Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille
- Article 24 Droit au repos et aux loisirs
- Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

- Article 15 Droit à une nationalité
- Article 17 Droit à la propriété
- Article 22 Droit à la sécurité sociale
- Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
- Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

- Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
- Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
- Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
- Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

- Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
- Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
- Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
- Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ACTIVITÉ

LIBERTÉ D'EXPRESSION

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Suivez les conseils de santé publique en vigueur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et menez votre activité dans le respect de la sécurité et de toute mesure de distanciation physique en place.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** un appui technique aux participant-e-s afin d'assurer une participation efficace.

Compte tenu du COVID-19 et des divers espaces numériques que les écoles et d'autres groupes doivent désormais utiliser pour continuer leurs activités habituelles, Amnesty International élabore actuellement de la documentation supplémentaire à l'appui de la réalisation de ces activités en ligne. Consultez la page Internet de la campagne *Écrire pour les droits* à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>

CONCEPTS CLÉS

- Liberté d'expression
- Droit à la liberté

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

La première partie de cette activité aborde le droit à la liberté d'expression (voir p. 9-10) en s'appuyant sur le cas réel d'un étudiant et artiste qui a été pris pour cible pour avoir participé à des représentations satiriques. Dans la deuxième partie de cette activité, les participant-e-s créeront leurs propres poèmes ou images véhiculant un message de solidarité.

TEMPS NÉCESSAIRE :

60 minutes

ÂGE : 14 ans et plus

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les participant-e-s ont étudié le concept de liberté d'expression et son importance et le relie à leur propre vie.
- Les participant-e-s sont amenés à ressentir de l'empathie pour les personnes dont le droit à la liberté d'expression a été bafoué.
- Les participant-e-s connaissent la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et sont prêt-e-s à écrire une lettre de soutien à Paing Phyto Min.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Exemplaires de la Fiche cas de Paing Phyto Min pour chaque participant-e (p. 11)
- Papier et crayons
- Exemplaires de la page de citations pour chaque participant-e (p. 10)

INTRODUCTION :

1 EXPRIMER NOS IDÉES

 10 MINUTES

Accueillez les participant-e-s et demandez-leur de répondre aux questions suivantes :

- **Pouvez-vous citer certaines des formes d'art que les jeunes utilisent pour s'exprimer dans leur pays ?**
- **Pouvez-vous citer certains moyens que les jeunes aiment employer pour exprimer leurs idées ?**

Distribuez la page de citations (p. 10) à chaque participant-e. Dites-leur que toutes ces citations viennent d'une seule personne : Paing Phyto Min, un étudiant et artiste du Myanmar qui utilise le Thangyat comme forme d'expression de ses idées. Mais ne leur en dites pas plus sur cette personne ! Expliquez ce qu'est le Thangyat.

Demandez aux participant-e-s de se mettre par deux pour discuter des questions suivantes :

- **Qu'avez-vous appris de l'auteur de ces citations ? Qu'est-il arrivé à cette personne ?**
- **Quelles citations vous ont le plus touché-e ? Pourquoi ?**

Rassemblez de nouveau les participant-e-s en groupe entier et demandez-leur de commenter leurs discussions.

THANGYAT

Proche du slam, le thangyat est un art centenaire du Myanmar qui mêle poésie, comédie, danse et musique. Des représentations ont habituellement lieu en avril pendant la Fête de l'eau du Nouvel an, ainsi qu'à d'autres occasions festives.

2 DÉCOUVRIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Demandez aux participant-e-s ce qu'ils/elles entendent par « liberté d'expression ».

Approfondissez avec les questions suivantes :

- Doit-il y avoir des limites à ce que les gens peuvent dire ?
- Si vous étiez au gouvernement, comment décideriez-vous de ce qu'il devrait être autorisé de dire ou pas ?
- Faut-il établir une différence en fonction de la personne que vous critiquez ? Pourquoi ?
- Que pensez-vous des critiques dirigées contre le gouvernement lui-même ?

Donnez-leur des informations sur le droit à la liberté d'expression, en utilisant les informations complémentaires de la page 9.

3 LE CAS DE PAING PHYO MIN

Distribuez la Fiche cas de Paing Phyto Min et donnez aux participant-e-s quelques minutes pour la lire. Expliquez que Paing Phyto Min fait partie des personnes figurant dans la campagne **Écrire pour les droits** menée par Amnesty International. Donnez quelques informations sur la campagne si les participant-e-s ne la connaissent pas bien (voir page 2).

Expliquez que dans plusieurs pays dans le monde, des gouvernements contrôlent ce qu'une personne peut dire ou pas : ils limitent le droit à la liberté d'expression des personnes vivant dans leur pays.

Divisez les participant-e-s en groupes de deux et demandez-leur de discuter des questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous surprend le plus dans le cas de Paing Phyto Min ?
- De quelles atteintes aux droits humains Paing Phyto Min est-il victime ?
- Quelles sont les conséquences de la censure du gouvernement et des autres atteintes au droit à la liberté d'expression pour la population ? Comment cela change-t-il la société ?

En groupe entier, demandez aux participant-e-s de partager les réponses de leurs discussions et soulignez que le droit à la liberté de Paing Phyto Min a été bafoué, ainsi que son droit à la liberté d'expression.

🕒 15 MINUTES

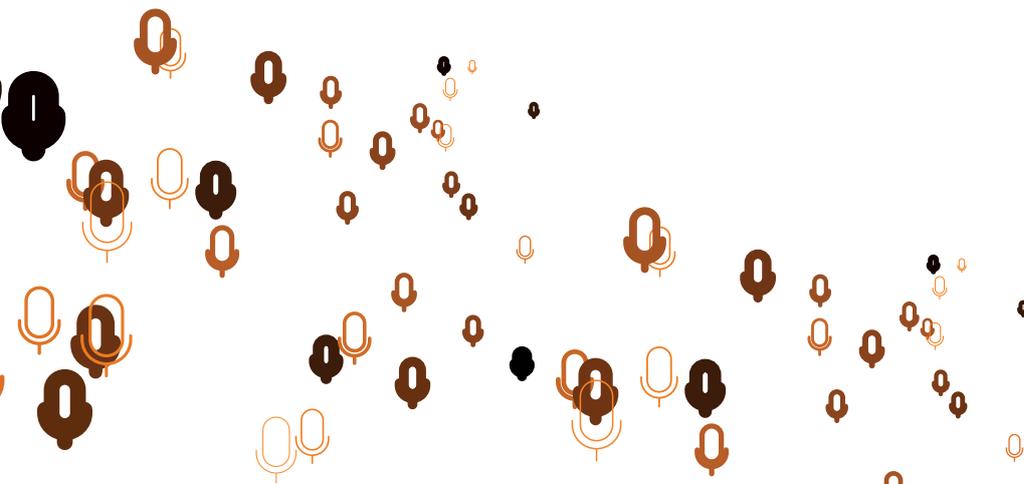
Si vous avez accès à Internet, diffusez une vidéo de trois minutes sur le **droit à la liberté d'expression**, disponible ici (en anglais uniquement) : <https://www.youtube.com/watch?v=711bdA9XLq0>.

Pour en savoir plus sur la **liberté d'expression**, consultez les cours en ligne de l'Académie des droits humains d'Amnesty : <https://academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/100/speaking-out-for-freedom-of-expression>.

🕒 10 MINUTES

Si vous avez le temps, vous pouvez leur faire visionner une vidéo d'introduction de cinq minutes sur la campagne **Écrire pour les droits**, disponible e à l'adresse <https://youtu.be/ysLS5fgu97Q>.

Si vous avez du temps, vous pouvez leur faire visionner une vidéo d'une minute sur **Paing Phyto Min**, disponible ici : <https://www.amnesty.org/en/w4r-videos/>.



4 SOUTENEZ PAING PHYO MIN : FAITES PREUVE DE CRÉATIVITÉ

🕒 15 MINUTES

Expliquez aux participant-e-s que des messages de sympathisant-e-s du monde entier donneront à Paing Phyo Min et aux autres membres de Peacock Generation de la force pendant qu'ils sont encore en prison. Dites-leur que dans la prochaine partie de l'activité, ils créeront des messages de solidarité pour lui faire savoir qu'il y a des gens qui se soucient de lui et qui se battent pour sa liberté. Ces messages seront utiles, car il a déclaré qu'il se sentait seul par moments dans sa petite cellule.

Réfléchissez quelques minutes avec le groupe entier à ce que vous souhaiteriez dire à Paing Phyo Min. Encouragez-les à réfléchir au genre de choses que quelqu'un comme Paing Phyo Min aimerait entendre. Vous pouvez leur poser quelques-unes des questions suivantes :

- **Qu'est-ce qui l'aiderait à se sentir plus fort ?**
- **Qu'est-ce qui pourrait lui donner le sentiment qu'il n'a rien fait de mal ?**
- **Comment son cas vous a-t-il inspiré-e ?**

Encouragez les participant-e-s à faire preuve de créativité et à partager leur engagement en faveur de la liberté d'expression par un poème, des vers ou un message. Donnez aux participant-e-s du temps pour rédiger leurs poèmes, vers ou messages. Laissez-les travailler en groupe ou par deux, mais rappelez-leur qu'il serait bien d'envoyer le plus grand nombre de messages possible ! Laissez-leur le temps de trouver l'inspiration.

Organisez l'envoi des poèmes et messages de solidarité, d'amitié et d'espoir à Paing Phyo Min, afin de lui remonter le moral en prison. Ils peuvent être envoyés à :

President of the Student Union

Dagon University Students' Union Office Theater (1), Cherry Street,
Dagon University North Dagon Township, Yangon 11422,
République de l'Union du Myanmar

Les messages de solidarité peuvent par exemple être : « Restez fort ! », « Vous n'êtes pas seul », « Vous et vos collègues avez tout mon/notre soutien », « Mes/Nos pensées vont à vous et vos collègues », « Votre travail m'a/nous a donné la motivation de continuer à me/nous battre pour les droits humains ».

5 ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

🕒 10 MINUTES

Si vous avez le temps, diffusez la vidéo de présentation de cinq minutes sur la campagne *Écrire pour les droits*, disponible sur le site Internet de l'**Académie des droits humains d'Amnesty** : <https://academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/42/un-petit-guide-pour-ecrire-pour-les-droits>.

Partagez certaines des réussites des précédentes éditions de la campagne *Écrire pour les droits* et expliquez qu'Amnesty encourage à demander justice pour Paing Phyo Min.

- **Encouragez les participant-e-s à écrire à la conseillère d'État du Myanmar à l'adresse suivante :**

Les participant-e-s peuvent se servir des modèles contenus dans le kit de rédaction de lettres que vous pouvez télécharger sur la page web d'*Écrire pour les droits*, à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>. Vous pouvez également leur donner les instructions suivantes pour les aider à rédiger une lettre plus personnelle :

Aung San Suu Kyi

Conseillère d'État
Ministry of the State Counsellor Office
Office No. 20
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Twitter : @MyanmarSC
Formule d'appel :
Madame la Conseillère d'État

Dites à la conseillère d'État du Myanmar quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle :

- **Parlez-lui de vous.**
- **Dites-lui ce qui vous choque dans l'affaire de Paing Phyo Min.**
- **Dites-lui pourquoi vous pensez qu'il est important que les gouvernements respectent le droit à la liberté d'expression.**
- **Dites-lui de libérer immédiatement Paing Phyo Min et les autres membres de Peacock Generation.**
- **Demandez que son gouvernement abroge ou modifie les lois répressives qui bafouent le droit à la liberté d'expression.**

Si vous n'avez pas assez de temps pour que les participant-e-s le fassent dans l'immédiat, vous pouvez prévoir de le faire plus tard ou lors d'une activité de suivi.



INFORMATION SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

ARTICLE 19 DE LA DUDH

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) consacre le droit à la liberté d'expression. La liberté d'expression protège le droit d'avoir ses propres opinions et de les exprimer librement sans interférence de l'État. Elle comprend le droit d'exprimer des points de vue lors de manifestations publiques ou au travers d'écrits, des médias, d'Internet et d'œuvres d'art. Ce droit est considéré comme un élément très important dans n'importe quelle société. Nous avons besoin que les idées circulent librement afin de veiller à ce que différents points de vue soient pris en compte et différentes idées soient exprimées. Restreindre le droit à la liberté d'expression entrave également la transparence et l'obligation de rendre des comptes, et rend la lutte pour les droits humains encore plus difficile.

La liberté d'expression est importante, non seulement pour la société en tant qu'entité, mais aussi pour chacun-e d'entre nous. Nos opinions et nos pensées constituent un élément fondamental de ce qui fait de nous des êtres humains, et empêcher les autres de les exprimer revient à les amputer d'une partie de leur personnalité.

Les traités relatifs aux droits humains, qui viennent compléter les droits présentés dans la DUDH, ne permettent de restreindre la liberté d'expression que dans certains cas très spécifiques. La plupart des pays, par exemple, possèdent des lois contre les discours racistes ou discriminatoires. Cependant, toute limitation du droit à la liberté d'expression doit être prévue par la loi et être nécessaire à la protection des droits d'autres personnes ou groupes, de la sécurité ou de l'ordre national, de la santé ou des mœurs publiques. La poésie satirique (le Thangyat) de Peacock Generation n'entre pas dans l'une de ces catégories.

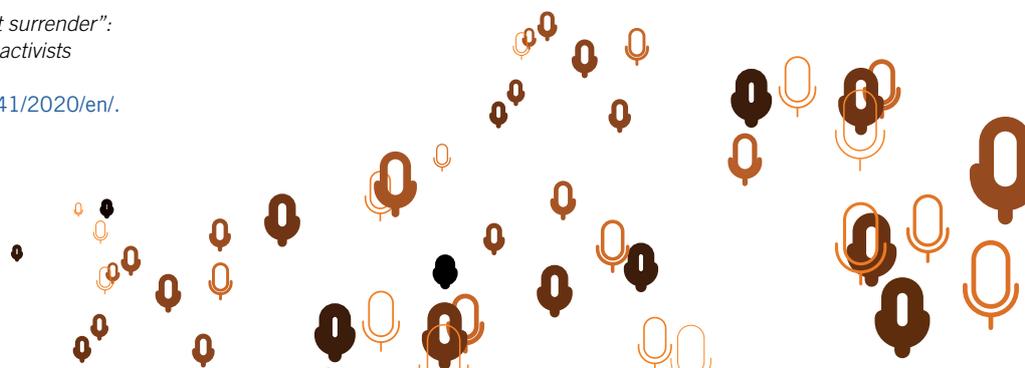
RAPPORT D'AMNESTY

Pour obtenir de plus amples informations sur **Peacock Generation**, consultez le rapport *"I will not surrender": The criminalization of human rights defenders and activists in Myanmar* – avril 2020
<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/2041/2020/en/>.



Paing Phyo Min est emprisonné pour « provocation » en raison d'une représentation de Thangyat, un art centenaire du Myanmar, dont les paroles se moquaient des autorités.

© DR



EXPRIMER NOS OPINIONS EN TANT QUE JEUNES DÉCOUVRIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

« Je veux juste dire qu'il est injuste de poursuivre en justice et d'emprisonner des personnes au Myanmar pour avoir donné des représentations de Thangyat, qui est une activité culturelle. C'est un symbole de la culture du Myanmar, pas un crime. »

« Pour moi, le Thangyat est un symbole de la démocratie au Myanmar. Nous pouvons exprimer ce que nous voulons et exprimer la volonté du public par cette forme d'art. Les attaques contre cette activité constituent une tentative de s'éloigner de la voie de la démocratie sur laquelle s'engage le pays. »

« Nous donnons des représentations de thangyat chaque année depuis 2013. Nous communiquons directement avec le public, en exprimant ses besoins et en disant ce qui ne va pas dans notre société cette année, y compris en critiquant le gouvernement. Mais, en 2019, l'armée nous a pris pour cible. Elle met en péril la transition démocratique du Myanmar. »

« Nous sommes peut-être en prison, mais cela ne nous empêchera pas de dire ce que nous pensons en tant que jeunes qui aiment la démocratie et la culture. »

« Être tout le temps dans un petit espace clos est ennuyeux. Mais je me rassure en me disant que j'ai dit et fait ce qu'il fallait. Je n'ai rien fait de mal. Je dois me le rappeler constamment. C'est comme si je luttais avec mon propre esprit toutes les nuits, pour ainsi dire. »

« En plus de la politique, j'aime la musique. Si je ne m'étais pas engagé dans le militantisme politique, je pense que j'aurais fait de la musique. C'est ce que j'ai toujours voulu faire, depuis le plus jeune âge. Sinon, j'aime peindre. Mon père dessinait. C'est dans mon sang. Faire des choses artistiques me rend heureux, que ce soit écrire des poèmes, peindre, chanter ou jouer d'un instrument de musique. »

« Mon artiste préféré est Htoo Ein Thein [un compositeur du Myanmar]. En ce qui concerne la peinture, mon artiste préféré est aussi mon mentor et mon influence : mon père. Il faisait des dessins humoristiques quand j'étais petit et je connais bien son travail. »



PAING PHYO MIN, MYANMAR

Paing Phyto Min (alias De Yay) aime chanter, jouer de la guitare et Taylor Swift. Ce responsable associatif étudiant de 22 ans est également membre de Peacock Generation, une troupe de thangyat, version traditionnelle du slam. Des représentations de cet art associant poésie, comédie et musique sont habituellement données en avril à l'occasion de la Fête de l'eau pour le Nouvel An du Myanmar.

En avril et mai 2019, Paing Phyto Min et d'autres membres de Peacock Generation ont été arrêtés après avoir donné une représentation de thangyat vêtus d'uniformes de soldat. Ils se sont moqués de l'armée, affirmant qu'elle ne supportait pas les critiques, qu'elle s'accrochait désespérément au pouvoir et qu'elle ruinait le pays pendant que ses généraux faisaient fortune.

Paing Phyto Min a été déclaré coupable et condamné à six ans d'emprisonnement pour avoir simplement exercé son droit à la liberté d'expression. Il avait notamment été inculpé de « provocation », c'est-à-dire d'avoir encouragé des militaires à quitter leurs fonctions, et de « diffamation en ligne » pour avoir diffusé des photos et des vidéos des spectacles de la troupe sur Internet. Une image de chien en uniforme militaire a apparemment particulièrement offusqué les autorités.

« Nous donnons des représentations de thangyat chaque année depuis 2013, explique Paing Phyto Min. Nous communiquons directement avec le public, en disant [...] ce qui ne va pas dans notre société [...] y compris en critiquant le gouvernement. Mais, en 2019, l'armée nous a pris pour cible. Elle met en péril la transition démocratique du Myanmar. »

« Nous sommes peut-être en prison, mais cela ne nous empêchera pas de dire ce que nous pensons. » Paing Phyto Min



© DR



En haut : Une photo de famille avec Paing Phyto Min et ses parents En bas : Paing Phyto Min avant son arrestation, 2019.



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisants dans le monde entier. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

AMNESTY INTERNATIONAL SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

www.amnesty.org

Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Courriel : contactus@amnesty.org

Tél. : +44-20-74135500

Fax : +44-20-79561157

Décembre 2020

Index : POL 32/2886/2020 French

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photo de couverture : © DR

WProgrammation du script : © David Hunter

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

